

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2015/830/UE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 25 septembre 2020

Date d'émission: 8 avril 2010

No de fiche: 1112-7b

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

CMS 2000-FP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composé de scellage injectable blanc ne tachant pas. Compatible avec les applications alimentaires, pharmaceutiques et l'eau potable. Non toxique aux températures inférieures à 260°C.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Mon. - Fri. 8:30 - 5:00 PM EST)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 - Tel. 905-335-5055
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, au SIMDUT 2015 et au SGH.

2.1.2. Informations supplémentaires

Aucun

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger: ND

Mention d'avertissement: Aucun

Mentions de danger: Aucun

Conseils de prudence: Aucun

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Aucune à craindre en usage industriel. Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Aux températures de plus de 260°C, des produits toxiques de décomposition peuvent être formés. A cause de la décomposition toxique, évitez de fumer (et lavez-vous les mains afin d'éviter la contamination par le tabac) lorsque vous utilisez des produits à base de PTFE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH
Talc	5-10	14807-96-6 238-877-9	ND	Non classé*

*Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

¹Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:	Le personnel affecté par les vapeurs de décomposition doit être amené à l'air frais. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
Contact avec l'épiderme:	Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec les yeux:	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion:	n'est pas applicable

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Cependant, de petites quantités de gaz toxique peuvent être dégagées aux températures de plus de 260°C, à cause de la décomposition. La respiration de ces produits de décomposition peut causer des symptômes temporaires semblables à ceux de la grippe. Une inhalation prolongée ou répétée de poussières de talc risque de provoquer une toux chronique, des essoufflements, une cicatrisation pulmonaire (fibrose pulmonaire) et une pneumoconiose symptomatique légère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Dioxyde de carbone, produit chimique sec ou aérosol d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des vapeurs toxiques peuvent être dégagées à des températures de plus de 260°C.

5.3. Conseils aux pompiers

Il est recommandé que les pompiers utilisent des appareils respiratoires indépendants pour se protéger des produits dangereux de décomposition.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précaution spéciale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas de précaution spéciale. Non-toxique.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas fumer lorsqu'on manipule les produits au PTFE; se laver les mains après la manipulation pour éviter la contamination des produits contenant du tabac. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Compatible avec les applications alimentaires, pharmaceutiques et l'eau potable.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	VME		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Talc	(inhalable)	10	(alvéolaire)	2
	(alvéolaire)	5		

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si ce produit est utilisé en présence de chaleur extrême, il faut utiliser un système local de ventilation.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire.

Gants de protection: Pas nécessaire en général.

Protection des yeux et du visage: Pas nécessaire en général.

Autres: Chemises à manches longues, pantalons longs et saine hygiène personnelle pour réduire la mise en contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	composé pâteux	Odeur	n'est pas applicable
Couleur	blanc	Seuil olfactif	n'est pas défini
Point initial d'ébullition	n'est pas applicable	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas applicable
Point de fusion	n'est pas applicable	% de produits aromatiques par poids	n'est pas applicable
% volatil (par volume)	n'est pas applicable	pH	n'est pas applicable
Point éclair	n'est pas applicable	Densité relative	n'est pas applicable
Méthode	Aucun	Coefficient (eau/huile)	n'est pas applicable
Viscosité	n'est pas applicable	Densité de vapeur (air=1)	n'est pas applicable
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas applicable	Taux d'évaporation (éther = 1)	n'est pas applicable
Température de décomposition	aucune donnée disponible	Solubilité dans l'eau	légère
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	n'est pas applicable	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable	Propriétés explosives	n'est pas défini

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-rubrique 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation. Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes de plus de 260°C.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants, fluor, trifluorure de chlore et composés associés et métaux alcalins en fusion.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène, Du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des traces de fluorure d'hydrogène, des huiles raffinées au perfluorocarbène, et d'autres vapeurs toxiques peuvent être dégagées au-dessus de 260°C.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation (vapeurs de décomposition du PTFE) et mise en contact avec la peau et les yeux.

Effets graves: Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Cependant, de petites quantités de gaz toxique peuvent être dégagées aux températures de plus de 260°C, à cause de la décomposition. La respiration de ces produits de décomposition peut causer des symptômes temporaires semblables à ceux de la grippe.

Effets chroniques: Une inhalation prolongée ou répétée de poussières de talc risque de provoquer une toux chronique, des essoufflements, une cicatrisation pulmonaire (fibrose pulmonaire) et une pneumoconiose symptomatique légère.

Cancérogénicité: Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du règlement (CE) no 1272/2008.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations: Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

PTFE: N'est pas toxique.

12.2. Persistance et dégradabilité

PTFE: non biodégradable. Talc: substance inorganique, existe dans la nature.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

n'est pas défini

12.4. Mobilité dans le sol

Composé pâteux. Légèrement soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Effectuer le débarras conformément aux règlements en vigueur. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: n'est pas applicable
 TMD: n'est pas applicable
 US DOT: n'est pas applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: Non Dangereux, Non Homologué
 TMD: Non Dangereux, Non Homologué
 US DOT: Non Dangereux, Non Homologué

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: n'est pas applicable
 TMD: n'est pas applicable
 US DOT: n'est pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: n'est pas applicable
 TMD: n'est pas applicable
 US DOT: n'est pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

n'est pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

n'est pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

n'est pas applicable

14.8. Autres informations

n'est pas applicable

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE**

Autorisations en vertu du titre VII: N'est pas applicable

Restrictions en vertu du titre VIII: Aucun

Autres règlements de l'UE: Aucun

15.1.2. Réglementations nationales

Tableaux de maladies professionnelles: N'est pas applicable

Autres réglementations nationales: Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0 : Dose minimale avec effet observé
 DSENO : Dose sans effet nocif observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 ND : Non disponible
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 US DOT : Ministère américain des transports
 VLCT: Valeur limite court terme
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition
 vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:
 N'est pas applicable

Mentions H pertinentes: Aucun

Noms des pictogrammes de danger: Aucun

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 2.1, 3.2.

Date de révision : 25 septembre 2020

Plus d'informations: Aucun

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.